

LE HERISSON MALIN

N°3: 2022

« le véritable moteur de l'aventure, c'est la découverte de l'autre »

Xavier Laurent Petit-auteur

LES DIVERS TRAVAUX ET PROJETS

Salle de l'avenir

La météo de l'été 2021 n'a pas toujours permis d'ouvrir la plage. Afin d'occuper nos saisonniers nous leur avons confié la rénovation des peintures de la salle de l'avenir.



Un peu de couleur et géométrie. De nouveaux rideaux réalisés par une bénévole et le tour est joué.

L'église

Il fallait bien 2 Jacky pour se lancer dans de tels travaux de rénovation : nettoyage à grandes eaux des murs de l'église.

Après 8 semaines de séchage, ce fut application de la sous couche.



La bibliothèque

Un peu de rénovation dans les sanitaires de la bibliothèque,





retrait de l'ancienne douche et lavabo pour créer un toilette fonctionnel équipé d'un petit chauffe-eau. Un plus pour les bénévoles, les enfants de l'école et pour le ménage.

La mairie

Les travaux de la mairie avancent bien, les peintures c o m m e n c e n t s u r l'appartement et aménagement des équipements sanitaires. Les huisseries ont été installées. On attaque les placo des murs du RDC.



LES BREVES

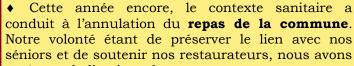
◆ La réunion publique s'est tenue le 25/09 pour aborder 2 grands sujets : la réhabilitation du lac de Chambly et l'aménagement du village de Doucier et de ses hameaux.



Une trentaine d'habitants a participé à un débat riche et les différentes propositions ont abouti sur le choix d'une consultation publique pour le projet de Chambly.

La commune a d'ores et déjà pris contact avec le conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) et des cabinets d'étude pour répondre au mieux aux attentes des habitants quant au réaménagement du village (sécuritaire, améliorations).

◆ 2 ateliers se sont tenus en novembre pour la confection des décorations de Noël. Nous tenons particulièrement à remercier M. et M m e CARDON pour leur investissement et espérons vous voir plus nombreux l'année prochaine.



opté pour la livraison de repas cuisinés par la Sarrazine. Les conseillers municipaux ont ainsi desservi 56 repas, le 30 janvier.

♦ Venez découvrir en mairie ou sur le site de la commune





le livret d'accueil des nouveaux habitants. Ce livret destiné aux nouveaux propriétaires, locataires de Doucier et qui servira sans aucun doute à chacun d'entre vous, a été réalisé par l'équipe de la commission communication.

◆ Le règlement de boisement a été approuvé. Il est disponible en mairie et prochainement sur le site internet de la commune.

L'AIRE DE JEUX EST LANCEE

Dans notre précédent numéro, nous avions fait état d'un nouveau projet pour notre village : la **réalisation d'une aire de jeux au centre du village**. Ce projet a plusieurs objectifs, créer un cœur de village qui puisse réunir toutes les générations autour d'activités ludiques, offrir des équipements jeux et sportifs aux jeunes, à disposition de l'école, l'ALSH, le Comité départemental du hand ou d'autres clubs sportifs. 2021 fut consacré au montage du dossier financier et des recherches de subventions, de l'achat et l'entretien du terrain et de la consultation des entreprises.

En 2022, nous passons à la concrétisation du projet, les devis ont été signés en janvier, le permis est en cours, pour, nous l'espérons un démarrage des travaux en avril pendant les vacances scolaires.

équipements Les seront intégrés entre les éléments 🕀 paysagers (tilleuls, pommiers, haies) existants. Sous bibliothèque nous aurons les jeux pour les moins de 6 ans, module maison/toboggan/filets et 2 bascules. Sur une 2ème zone de 9/8 m un dôme pour les plus de 7 ans, face à l'école, le city parc de 25/14m pour pratiquer divers sports collectifs: handball, basket, badminton, foot, tennis accessible aux personnes mobilité réduite.







Sur le devant 2 terrains de boules pour les amateurs de pétanque.

Des cheminements piéton seront créés entre les équipements, des bancs, tables seront dans un second temps installés pour prendre les goûters, surveiller les enfants, regarder les boulistes.

Ainsi que des aménagements paysagers afin d'intégrer le parc dans son environnement et créer un espace vert et ludique.

Le terrain a été piqueté, vous pouvez ainsi vous rendre compte de la situation des futurs équipements.

TOTAL PROJET JEUX	100 000 € HT
FINANCEURS	MONTANT
DETR (Etat) en cours d'instruction	30 818.83
AGENCE NATIONALE DU SPORT (Etat) acquise en 2021	13 000.00
CONSEIL DEPARTEMENTAL (DST socle) acquise en 2021	20 000.00
CONSEIL REGIONAL acquise en 2021	13 380.00
CREDIT AGRICOLE acquise en 2021	2 000.00
TOTAL subventions	79 198.83
Autofinancement de la commune et/ou Prêt	20 801.17

RANDO MARES A DOUCIER!!

Kesako??



Le samedi 8 janvier, une trentaine de personnes s'est retrouvée à Collondon pour y découvrir une partie des mares créées sur l'exploitation agricole d'Alexis Leclerc, reprise depuis par Maxime Baud.

Pourquoi et à quel endroit ces mares ont elles été installées. Pour cela nous devons faire un bond en arrière de plusieurs dizaines de milliers d'années. Les différentes glaciations ont charrié et déposé dans la combe d'Ain des plaquages marneux. Ce sont eux, qui grâce à leur imperméabilité, ont permis à des zones humides d'exister.

Alexis, particulièrement sensible à la biodiversité, s'est rapproché de Jura Nature Environnement (JNE) et du LEGTA Edgard Faure pour réaliser un réseau de mares sur ses terrains. Au total ce sont plus d'une vingtaine de mares qui ont été creusées sur la Combe d'Ain.

Le circuit, préparé par les élèves de la classe Gestion des milieux naturels et accompagnateurs moyenne montagne comprenait 7 mares de différents types. Ce circuit avait le double objectif de faire découvrir ces réalisations au public présent et servait d'évaluation pour les élèves encadrant le groupe.

Tout en marchant, nous avons donc

visité des mares petites, moyennes ou assez grandes. Certaines sont profondes, d'autres moins soit en pleine lumière ou ombragées.

L'autre intérêt majeur est que ces mares fonctionnent en réseau. Distantes en moyenne de 500 m, elles permettent aux espèces à faible mobilité de se déplacer de mares en mares, tels que les amphibiens.



Ces petits plans d'eau sont d'une grande importance pour la biodiversité en favorisant la reproduction de nombreux végétaux, insectes, et amphibiens notamment. Elles participent au maintien des zones humides.



Une petite grenouille rousse

Enfin, au cours de la matinée quelques travaux d'entretien ont été réalisés. Là aussi le maître mot est la diversité. Par exemple les feuilles



accumulées sur le fond n'étaient retirées que sur une partie de la mare et entreposées en bordure pour que les espèces présentes dans ces feuilles puissent rejoindre le milieu aquatique.

Ce que nous retiendrons de cette matinée, c'est que chacun peut agir pour la biodiversité à son échelle locale. Laisser une zone non tondue dans le fond de son terrain, créer un petit trou d'eau si le terrain s'y prête par exemple.

Beaucoup de petits gestes peuvent changer les choses.



Un têtard

Un grand merci à Vincent DAMS de JNE et à la classe du lycée agricole pour cette matinée très enrichissante et conviviale.

Le saviez-vous!!

Racontotte



Il a été raconté l'histoire d'un « magnin » (artisan ambulant) dont l'âne fut pris pour une biche et tué par les chasseurs de Doucier. Le magnin voyant son animal mort dit « je n'ai plus qu'à brûler le « bât » ».

Les habitants de Doucier à ces mots, ont pris peur croyant qu'il voulait brûler le bas du village et sont partis lui racheter un cheval.

C'est depuis cette époque que, parlant des gens de Doucier, on les appelle « les ânes de Doucier ».

NOUVEAUX

ETAT CIVIL

Naissances:

- * MARTIN Eden né le 06/11/2021
- * BRUARD Lise née le 26/11/2021
- * CHENEVOY POUX Louane née le 28/12/2021

Décès:

- * ROUX Jeannine née BOUILLOT décédée le 09/04/2021
- * PLY Marcelle née GOUPIL décédée le 20/08/2021

Mariage:

CANARD Laurent et GOUDEY Anne-Françoise le 13/03/2021.

Nouveaux habitants:

- * JACQUEMOUD Charly
- * MOISAN Adrien/ ANDRÉ Maud
- * ANDRÉ Frédéric / BOYÉ Amélie
- * BIANCHETTI André
- * HUMBERT Théo
- * ROBLIN Aubin / VENTURA Victoria

LES ACTU ADMINISTRATIVES : quelques règles d'urbanisme

La commune de Doucier est régie depuis le 1/01/2016 par le Règlement National d'Urbanisme (RNU), suite à la caducité de son Plan d'Occupation des Sols (POS). L'application du RNU a pour conséquence l'application de la règle de la constructibilité limitée, article L111.1.2 du code de l'urbanisme, dont le but est d'éviter la réalisation d'un habitat dispersé « mitage des campagnes ». Ce qui entraine le refus de construire sur des parcelles situées en dehors des parties urbanisées de la commune.

Quelles démarches effectuer pour quels travaux?

Une déclaration préalable de travaux dans les cas suivants :

- mon projet fait entre 5 et 20 m² d'emprise au sol (ex: cabane de jardin)
- je réalise des travaux sur une construction existante en créant, modifiant les ouvertures, en effectuant un ravalement de façade ou une isolation extérieure
- j'installe un mur de clôture, un portail
- je projette de faire une piscine fixe entre 10 m² et 100 m² sans couverture

Un permis de construire dans les cas suivants :

- ♦ si mon projet fait plus de 20 m², de même dans le cas d'une extension à l'habitation principale : un permis de construire devra être déposé.
- pour une piscine aux dimensions de plus de 100 m²

Si votre projet fait moins de 5 m² ou pour une piscine jusqu'à 10 m²: aucune demande n'est à effectuer, mais le projet devra tout de même respecter les règles d'urbanisme.

CAS PARTICULIERS

S'agissant des **mobil-homes** (résidences mobiles de loisirs au sens du code de l'urbanisme article R. 111-41 du code de l'urbanisme), <u>leur implantation est interdite hors des terrains prévus à cet effet</u> (listés à l'article R. 111-42 du code de l'urbanisme : parcs résidentiels de loisirs, villages vacances, terrains de campings).

S'agissant des **caravanes**, **si elles ont conservé leurs moyens de mobilité** (homologuées au sens du code de la route et disposant d'une carte grise), voici les règles applicables : - Installation < 3 mois/an, dispense de formalité d'urbanisme

- Installation > 3 mois/an, dépôt d'une déclaration préalable

Si elles ne disposent plus de leurs moyens de mobilité (**sans carte grise**), elles sont assimilées à des **résidences mobiles de loisirs**. Leur implantation, comme pour les mobil-homes, est possible uniquement sur les emplacements prévus par l'article R. 111-42 du Code de l'urbanisme (terrains de camping, parcs résidentiels de loisirs, villages vacances).

Depuis le 1er janvier 2022, la saisine par voie électronique (SVE), ouvert aux usagers s'applique aux demandes d'autorisation d'urbanisme. Concernant Doucier, commune de moins de 3500 habitants, un dispositif par courriel spécifique a été mis en place. Vous souhaitez déposer une demande de permis de construire, certificat d'urbanisme, déclaration...vous pouvez transmettre votre demande et les pièces y afférents sous forme dématérialisée à l'adresse suivante :

urbanisme@doucier.fr

Directeur de rédaction : Roux Nathalie Comité de rédaction et crédit photo : Groupe

communication

Imprimé par nos soins